COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

Déc n°2025-08

Décision

Convention de partenariat pour le renforcement de l'attractivité touristique avec Radio Gâtine

- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégant des compétences au Président

Les appels à projets de l'Union Européenne en Nouvelle-Aquitaine prévoient que chaque territoire identifié par la Région peut définir sa propre stratégie de développement local et choisir les projets qui y contribuent. Le Pays de Gâtine fait partie de ces territoires et a été retenu pour cofinancer la mise en œuvre des programmes d'actions FEDER, FEADER et LEADER sur la période 2021-2027.

Un des objectifs prioritaires des fonds LEADER prévoit le renforcement de l'attractivité touristique autour de l'identité patrimoniale par la création d'actions de communication et de promotion à l'échelle du Pays de Gâtine.

Dans ce cadre, Radio Gâtine dépose un projet pour la création d'une série de 20 vidéos pour mettre en avant les richesses de la Gâtine Poitevine en matière de tourisme et patrimoine. Nommé « Objectif Gâtine », il prévoit d'être réalisé sur 2 ans et de respecter une couverture globale et équitable sur le territoire de Gâtine. Objectif Gâtine se construira dans une déparche partenariale avec les services compétents des 3 collectivités et du PETR.

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter la convention de partenariat signée entre le PETR du Pays de Gâtine, la CC Parthenay-Gâtine, la CC Val-de-Gâtine, la CC Airvaudais-Val du Thouet et Radio Gâtine.

- Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025
- Avec l'association Radio Gâtine, domiciliée 22 bd de la Meilleraye, 79200 Parthenay
- Nb de vidéos : 20
- Sans engagement financier de la part de la CCAVT

Article-2.
De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3.
D'en informer les conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20250220-2-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 20-02-2025

Publication le : 20-02-2025